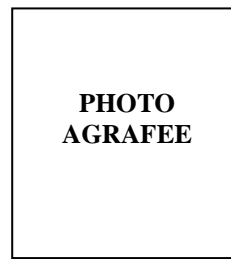


FICHE D'INSCRIPTION

A adresser au CREPS VICHY AUVERGNE - 2 Route de Charmeil - BP 40013 -
03321 BELLERIVE SUR ALLIER Cedex



au plus tard : le **15 août 2010**

UCC TRIATHLON 2010-2011

Je soussigné(e)

NOM : Prénoms :

Epouse : (souligner le prénom usuel)

Sexe : Date, lieu et département de naissance :

Nationalité : Profession :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

e-mail :@.....

Nom du Club dans lequel le candidat serait en alternance :

Titres ou diplômes scolaires universitaires :

Titres ou diplômes sportifs (obligation de joindre les Brevets Fédéraux FF Triathlon).....

Situation Socio-Professionnelle (cf annexe explicative des aides à la formation)

1/ Vous êtes demandeur d'emploi oui non

2/ Vous êtes salarié(e) oui non

Type de contrat :

3/ Vous êtes sortis de Formation Initiale oui non date de sortie :

4/ Vous êtes dans une autre situation (précisez) :

Fais acte de candidature à la sélection pour entrer en formation au **Unité complémentaire de Compétence Capitalisable Triathlon**, organisée par le CREPS VICHY AUVERGNE.

CERTIFIE SUR L'HONNEUR l'exactitude des renseignements fournis

FAIT à..... le.....

Signature :

DOSSIER D'INSCRIPTION

PIECES à FOURNIR

(document à retourner au CREPS avec le dossier d'inscription)

Cadre réservé à
l'administration

1/ La présente fiche d'inscription

2/ 2 copies du(des) Brevets Fédéral(aux) de la fédération Française de triathlon
dont vous êtes titulaire :
 BF 3 BF 4 BF 5 Assistant

3/ 2 copies de l'Attestation de Formation continue à l'AFPS / DSA (et recyclage) ou PSE 1 ou FCPSE 1

4/ Pour le(la) candidat(e) français(e) de moins de 25 ans :
 2 copies de l'attestation de recensement (Mairie)
 2 copies du certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la Défense.(JAPD)

5/ 2 photocopies recto/verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou du passeport en cours de validité (le permis de conduire n'est pas valable)

6/ Pour le candidat de nationalité étrangère : 1^{ère}, 2^{ème} et dernière double page du passeport OU carte de séjour OU certificat d'hébergement.

7/ Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de l'option sportive datant de moins de trois mois à la clôture des inscriptions

8/ 2 photos d'identité (dont 1 agrafée dans le cadre)

9/ 4 enveloppes (**16 x 23**) "autocollantes" timbrées au tarif en vigueur, libellées chacune aux nom et adresse du candidat

10/ Une attestation de l'employeur pour le candidat titulaire d'un contrat de travail en « alternance », ou en « emploi-jeune », ou en « aide-éducateur ».

11/ 2 copies du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).

12/ Si vous les possédez : 2 copies du BEESAN, du BEESAPT, du BPJEPS APT, du BP JEPS Activités Aquatiques ou êtes inscrit à l'une de ces formations.

13/ un chèque de 20 € de participation aux frais de sélection, libellé à « Agent Comptable du Creps Vichy-Auvergne »

CERTICAT MEDICAL

Exigé pour un(e) candidat(e) :

- à la formation au Brevet d'Etat d'Educateur Sportif du 1^{er} degré option "Activités de la Natation" (**BEESAN**)
- au stage d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur (**C.A.E.P.M.N.S.**)
- à la formation au **B.P. JEPS ACTIVITES AQUATIQUES**
- au **D.E. JEPS Perfectionnement Sportif : Natation Sportive**
- à l'**U.C.C. TRIATHLON**

Je soussigné(e)....., docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour M.....et avoir constaté qu'..... ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique et à l'enseignement de la natation et du sauvetage aquatique ainsi qu'à la surveillance des usagers d'un établissement de natation.

Ce sujet présente, en particulier, une intégrité fonctionnelle des membres supérieurs et inférieurs lui permettant :

- d'effectuer un sauvetage en utilisant les techniques de prises et dégagements
- de transporter la victime dans l'eau et hors de l'eau
- de pratiquer seul les gestes du massage cardiaque externe à la ventilation artificielle.

une faculté d'élocution normale, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres (prothèse auditive tolérée) et une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

ACUITE VISUELLE :

* *Sans correction :*

Une acuité visuelle de **4/10** en faisant la somme de l'acuité visuelle de chaque œil, mesurée séparément, sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil.

Soit au moins : **3/10 + 1/10** **ou 2/10 + 2/10**

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est : **4/10 + inférieur à 1/10**.

* *Avec correction :*

soit une correction amenant une acuité visuelle de **10/10** pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10)

.

soit une correction amenant une acuité visuelle de **13/10** pour la somme de l'acuité visuelle de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier :

dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil (énucléation par exemple) est une contre-indication.

Fait à..... le.....

(signature et cachet du médecin)



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS
SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX SPORTS



Nom
Prénom
Adresse
.....
CP + ville

A remplir par le candidat et à joindre impérativement au dossier d'inscription

Le CREPS de Vichy Auvergne a bien reçu votre dossier d'inscription.
Une convocation vous sera adressée avant la date des tests d'entrée.

Nous vous demandons de contacter impérativement le département de la formation du CREPS, Mme Isabelle DUCHET au 04-70-59-52-78 dans l'hypothèse où cette convocation ne vous serait pas parvenue une semaine avant la date prévue pour les épreuves.

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le :

Celui-ci est Complet
 Incomplet :

Visa du CREPS



**Etablissement public du ministère de la Santé et des Sports
CREPS Vichy - Auvergne**

2 Route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER Cedex

Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07 cr003@jeunesse-sports.gouv.fr www.creps-auvergne.jeunesse-sports.gouv.fr 4

Je souhaite entrer en formation au CREPS / Comment financer ma formation ?

Je suis **salarié**

1/ Congé Individuel de Formation (CIF)

CONDITIONS

- Je suis salarié en CDI, en CDD ou en mission Intérim
- Je justifie de 24 mois d'ancienneté consécutifs ou non
- Je ne suis ni fonctionnaire ni agent public

DEMARCHES

Je dois entamer les démarches bien avant mon entrée en formation et m'adresser à mon employeur et au FAF auprès duquel il cotise.

2/ Contrat de professionnalisation

CONDITIONS

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus
- Demandeur d'emploi de 26 ans et plus.

DEMARCHES

Mon employeur retourne le dossier de demande de prise en charge complété par toutes les parties (employeur, candidats, organisme de formation) à son Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) avec la convention de formation du CREPS.

Attention si l'OPCA ne prend pas en charge la totalité du coût de la formation, le solde sera obligatoirement à la charge de mon employeur (code du travail article L981-3).

3/ Contrat d'apprentissage (n'est pas ouvert à certaines formations)

CONDITIONS

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus

DEMARCHES

Mon employeur fait une demande de prise en charge auprès du CFA Auvergne

Le financement de la formation se fait par la taxe d'apprentissage et par le Conseil Régional

4/ Prise en charge par un OPCA

CONDITIONS

- Mon employeur, mon club, mon association, cotise auprès d'un OPCA (AGEFOS PME, UNIFORMATION...),

DEMARCHES

Mon employeur effectue les démarches de demande de prise en charge de formation avant mon entrée en stage.

Les demandes de subrogations (paiement direct à l'organisme de formation par l'OPCA) arrivant après l'entrée en formation du stagiaire ne sont pas acceptées.

Les demandes de prise en charge arrivant après la fin de la formation sont refusées.

Je suis **demandeur d'emploi**

Financement Conseil Régional Auvergne

CONDITIONS

- Je suis demandeur d'emploi libre de tout engagement envers un employeur
- Je réside en Auvergne
- Je suis sorti de formation initiale depuis au moins 6 mois

DEMARCHES

Je demande un devis personnalisé au CREPS après ma réussite aux tests de sélection pour un BEES 1° et après le positionnement pour un BP, DE ou DES.JEPS.

J'établis ma demande soit avec le Pôle Emploi, soit avec la Mission Locale (moins de 26 ans)

Après étude de mon dossier **et** avis favorable de la Région **et** sous réserve du nombre de places disponibles, la formation sera prise en charge totalement par la Région Auvergne.

Si je ne perçois aucun revenu des ASSEDIC (Allocation de Retour à l'Emploi), je peux bénéficier d'une rémunération de l'ASP – organisme qui rémunère le stagiaire pour le compte du Conseil Régional Auvergne - dans la limite des places disponibles.

Un dossier me sera transmis par le département formation du CREPS.

Je viens de finir mes études scolaires ou universitaires

- J'ai moins de 30 ans
- C'est ma première qualification professionnelle jeunesse et sport dans la continuité des études.
- J'ai quitté depuis peu une formation scolaire ou universitaire. (moins de 1 an)
- Je ne dispose d'aucune aide pour financer ma formation.
- Je n'ai jamais travaillé ou très peu (travail saisonnier).

Je suis considéré comme stagiaire en formation initiale par le Ministère de la Santé et des Sports

En fonction des crédits disponibles, la formation sera prise en charge partiellement par le Ministère.

Le nombre de places est limité.

Je suis **sportif licencié** dans un club

Possibilité (limitée) de bourse de formation sur le Centre National de Développement du Sport (CNDS).

Le club doit se renseigner auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.